

Dans le prolongement de l'étude réalisée sur les navetteurs du Nouveau pays de Lorient, AudéLor a souhaité apporter un regard complémentaire en analysant les différents coûts rattachés aux déplacements domicile-travail. Il en ressort que ces navettes pèsent dans le budget des ménages et impactent lourdement le territoire.

6 profils représentatifs des salariés du territoire ont été sélectionnés pour illustrer les coûts des déplacements domicile-travail des ouvriers et employés du territoire.

LE CONTEXTE DU NOUVEAU PAYS DE LORIENT

- Des navettes domicile-travail en croissance + 1,3% par an entre 1999 et 2015. Elles concernent aujourd'hui 68 000 actifs chaque jour dans le Nouveau pays de Lorient soit 65,4 % des actifs.

- Un éloignement croissant entre actifs et emplois et un décalage entre type d'emplois créés et type d'actifs accueillis dans les communes.

- 92% des déplacements domicile-travail effectués en voiture.

- Des navettes de plus en plus longues en kilomètres et en durée.

Source : AudéLor - "Les navetteurs dans le Nouveau pays de Lorient" #126 - Octobre 2019

Illustrations des coûts liés à la mobilité quotidienne domicile-travail

Trajet	Distance aller-retour	CSP	Salaire horaire en euros	Coût mensuel en euros	Temps de travail nécessaire pour financer le déplacement en heure	Émissions annuelles de CO2* en tonne	Temps de trajet quotidien aux heures de pointe A/R en minute
Lorient > Quimperlé	49	Ouvriè.re	10,3	363	1:52	1,79	40
Kervignac > Quéven	36	Employé.e	10,5	292	1:28	1,32	56
Kervignac > Vannes	82,8	Employé.e	10,5	548	2:46	3,03	62
Plouay > Caudan	36,8	Ouvriè.re	10,8	296	1:27	1,34	40
Tréméven > Lorient	52,8	Employé.e	10,3	384	1:58	1,93	60
Hennebont > Lorient	32,2	Ouvriè.re	10,2	271	1:24	1,18	50

Source : Code général des impôts, ADEME, INSEE, GoogleMap – Traitement : AudéLor

* Une tonne équivalent carbone correspond à un an de chauffage au gaz ou 7 allers-retours Lorient-Paris en avion ou 312 allers-retours Lorient-Paris en train

LES CONSTATS

■ Les déplacements domicile-travail génèrent pour les individus et pour le territoire 3 types de coûts : financiers, environnementaux et en temps perdu.

■ Dans les 6 exemples proposés, le budget mensuel des déplacements quotidiens domicile-travail oscille entre 271 euros soit 14% du salaire net moyen mensuel et 568 euros soit 28% du salaire net moyen mensuel (1951 euros salaire net moyen mensuel sur le Nouveau pays de Lorient).

■ Chaque jour, 1h24 à 2h46 de temps de travail correspondent au financement des déplacements domicile-travail.

■ En fonction des trajets, chaque véhicule émet entre 1 et plus de 3 tonnes d'équivalent CO2 par an pour les déplacements domicile-travail. Pour le trajet quotidien Kervignac-Vannes, ce sont 3,03 tonnes d'équivalent CO2 qui sont émises sur une année, soit l'équivalent en CO2 de 3 ans de chauffage au gaz pour un ménage moyen ou 936 aller-retour Lorient-Paris en train.

■ Les trajets domicile-travail empiètent sur le temps personnel. Pour un trajet de 60 minutes, c'est 14% de temps supplémentaire à ajouter à une journée de travail de 7 heures, et jusqu'à 28% pour les salariés qui travaillent à mi-temps.

■ Les durées de trajets quotidiens ne sont pas toujours en rapport avec la distance parcourue : 62 minutes pour faire Kervignac-Vannes soit 83 kilomètres, mais un temps quasi équivalent de 60 minutes pour parcourir les 53 kilomètres qui séparent Tréméven de Lorient aux heures de pointe.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

■ Quand c'est possible, l'utilisation des transports en commun, dont les abonnements sont pris en charge à 50% par l'employeur, est une des solutions les plus économes et les moins impactantes.

Même si les distances envisageables sont plus limitées, le vélo offre également une alternative économe financièrement et écologiquement, pouvant bénéficier d'une indemnité kilométrique. Le développement du vélo à assistance électrique a considérablement élargi le périmètre des déplacements quotidiens

■ Le fait de ne pas prendre sa voiture une fois par semaine, que ce soit par le biais du covoiturage, ou du télétravail, génère une économie de 41 euros par mois pour l'ouvrier qui habite à Plouay et travaille à Lorient et de 92 euros par mois pour l'employé qui de Kervignac se rend quotidiennement à Vannes. Côté environnement ce sont respectivement 270 kg et 620 kg d'équivalent CO2 qui ne sont pas émis sur une année.

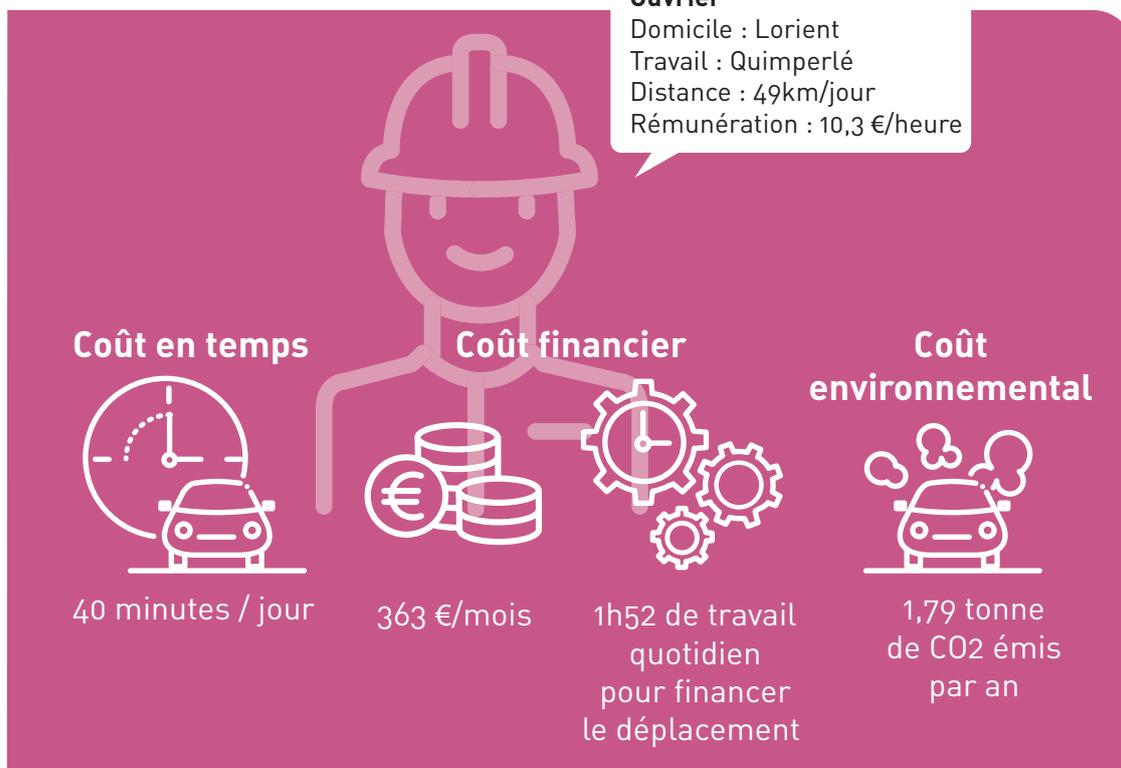
Je ne prends pas ma voiture un jour par semaine : covoiturage ou télétravail

Trajet	Coût mensuel en euros	Économie mensuelle en euros	Émissions annuelles de CO2* en tonne	Réduction annuelle des émissions de CO2 en tonne
Lorient > Quimperté	309	-55	1,43	-0,36
Kervignac > Quéven	252	-40	1,05	292
Kervignac > Vannes	456	-92	2,41	-0,62
Plouay > Caudan	255	-41	1,07	-0,27
Tréméven > Lorient	325	-59	1,54	-0,39
Hennebont > Lorient	235	-36	0,94	-0,24

Source : Code général des impôts, ADEME, INSEE, GoogleMap
Traitement : AudéLor

■ Le télétravail présente par ailleurs l'avantage de libérer du temps pour d'autres activités. En effet, avec un temps de déplacement moyen de 27 minutes (aller) par jour, une journée de télétravail par semaine permet de dégager plus de 41h par an pour d'autres activités et rééquilibrer ainsi temps personnel et temps professionnel.

Un exemple de situation



Note méthodologique

Le coût mensuel des trajets quotidiens domicile-travail en voiture est basé sur le barème kilométrique 2019 de l'administration fiscale. Il permet de prendre en compte l'ensemble des coûts liés à l'utilisation de la voiture : amortissement du véhicule, carburant, assurance, entretien...

La puissance fiscale retenue est 4 chevaux et correspond à la moyenne des véhicules en France. Les distances totales parcourues sont calculées à partir des distances quotidiennes évaluées sur Google Maps, et du nombre de jours travaillés sur une année, soit sur 2019, 226 jours.

Le temps de travail nécessaire pour financer le déplacement est basé sur le salaire horaire moyen à la commune de résidence. (Données : INSEE, DADS)

Le temps de parcours a été calculé avec Google Maps sur une semaine de référence du 2 au 6 mars à des horaires précis correspondant à une arrivée sur le lieu de travail à 8h pour les ouvriers et 9h pour les employés.

Le coût environnemental est défini à partir des données ADEME de production de CO2 soit en moyenne 161 g de CO2 produit au kilomètre.

Contact : Caroline Le Neures
02 97 12 06 68

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com

